



_la force de l'engagement^{MC}



**GESTION DES FONCTIONS
D'ASSURANCE**

Recherche de causes : Dommages par eau

Lors d'un sinistre de dommages par eau, il est nécessaire de bien identifier la cause réelle de la cause apparente de celui-ci. Nos spécialistes en bâtiment détiennent les connaissances techniques pour vous seconder dans l'analyse des dossiers sinistres reliés aux dommages par eau. En déterminant la cause sous-jacente du sinistre, vous prévenez **des réclamations futures de même nature**.

CGI EST FIER DE PROPOSER CE SERVICE À L'INDUSTRIE DE L'ASSURANCE I.A.R.D. EN ASSURANCES DES PARTICULIERS AINSI QUE POUR LES BÂTIMENTS COMMERCIAUX DE FAIBLE ENVERGURE.

- Nos observations sont appuyées par des lectures, des mesures, ainsi que par l'ouverture des murs, plafonds et planchers selon les circonstances
- La vérification des points humides du bâtiment est effectuée au moyen de techniques et d'outils appropriés
- Au besoin, nous avons recours à des techniques spécialisées, tels la thermographie, la vérification des drains de la plomberie et des fondations par caméra et l'analyse en laboratoire de la qualité de l'air, entre autres

Nous offrons à l'expert en sinistres un soutien technique en bâtiment

Nous travaillons avec l'expert pour l'aider au règlement du sinistre

Service rapide de nos spécialistes en bâtiment

Nous sommes aptes à défendre les intérêts de nos clients et les conclusions de nos rapports d'expertise

Contacts au Québec :

A. Arduini, T.P., PAA
Chef de service
Inspection et expertise-conseil en
bâtiments
albert.arduini@cgi.com

S. Hasbani, ing., FPAA, CRM
Directeur, Développement des affaires
samir.hasbani@cgi.com

1-800-263-5361

www.ibs.cgi.com

Notre rapport contient nos observations sur la cause du sinistre. Il peut comprendre de plus, un aperçu de l'étendue des dommages, ainsi que des recommandations de prévention, de réparation ou de remplacement des systèmes et des composantes endommagés.



Anomalie/cause : Un drain français obstrué - tel que déterminé par nos experts.
Conséquence : Infiltration d'eau par la fondation et dommages subséquents